

Route Romont–Vaulruz

Question

Le projet de rénovation de la route Romont–Vaulruz entre dans sa phase de réalisation. La population d'un district se réjouit de cet entretien de son réseau routier. Les aménagements de Vaulruz et de la croisée de La Joux sont également attendus avec impatience.

Alors que les travaux entrent dans une période cruciale, la direction du chantier vient de perdre deux éléments de conduite importants.

Le chef de projet a été muté au département de l'édilité et l'ingénieur responsable mandaté pour l'étude et le développement a purement et simplement disparu de l'organigramme.

Mes questions sont les suivantes :

1. Si ces personnes sont performantes et leurs travaux pertinents, n'est-il pas dispendieux de se séparer d'eux alors que nous allons enfin commencer les travaux de génie civil ?
2. Si ces personnes ont commis des erreurs :
 - Le Grand Conseil a-t-il voté en pleine connaissance de cause sur le projet ?
 - Les éventuelles erreurs commises auraient-elles pu être mises en évidence par la Commission des routes pendant le temps dévoué à l'étude du projet ?

Je rappellerai pour mémoire que

■ la solution proposée dans le secteur du Reposoir,
l'abandon du passage sous-voie qui était prévu pour rapprocher Romont de l'autoroute,
la démolition du Café du Cerf,
l'absence de solution pour l'accès au Sud du district,
l'abandon la création de la route d'évitement à Chavannes-sous-Romont,
l'engorgement programmé du carrefour de la Belle-Croix,
la création des chemins de débords,
■ les implications financières communales au projet cantonal,

sont des plaies glânoises béantes pas encore pansées à ce jour.

Le 25 août 2010

Réponse du Conseil d'Etat

Dans le métier d'ingénieur civil comme dans celui de l'architecture, il est courant et usuel de changer de chef de projet entre la phase « planification » et la phase « réalisation », ces deux phases nécessitant des compétences métiers différentes. Dans ce sens, il est vrai que depuis le 1^{er} janvier 2010, le projet d'aménagement de la route cantonale Romont–Vaulruz est conduit, à l'interne du Service des ponts et chaussées (SPC), par un autre chef de projet. Cela a été annoncé en séance du comité de pilotage le 19 novembre 2009 ainsi qu'à la soirée de présentation du 24 mars 2010 à Vuisternens-devant-Romont. L'ancien chef de projet, toujours collaborateur au SPC, reste néanmoins impliqué dans le projet et participe,

par exemple, à toutes les séances de conciliations en lien avec les oppositions faites lors de la mise à l'enquête du projet. La continuité est ainsi assurée.

Quant au mandataire, il s'agit d'un groupement de différents bureaux privés. Le SPC a accepté la modification de l'organisation que le groupement lui a proposée, avec un changement de responsable du groupement. Toutefois, la continuité est assurée par la présence des autres bureaux du groupement et par la connaissance que le nouveau responsable a du dossier.

Le Conseil d'Etat peut ainsi répondre aux questions du député Butty :

1. *Si ces personnes sont performantes et leurs travaux pertinents, n'est-il pas dispendieux de se séparer d'eux alors que nous allons enfin commencer les travaux de génie civil ?*

Comme indiqué en introduction, ces personnes, dont les compétences techniques ne font pas de doute, sont toujours à disposition du projet. Les compétences du nouveau chef de projet en matière de réalisation sont nécessaires pour mener à bien ce chantier d'importance.

2. *Si ces personnes ont commis des erreurs :*

■ *Le Grand Conseil a-t-il voté en pleine connaissance de cause sur le projet ?*
■ *Les éventuelles erreurs commises auraient-elles pu être mises en évidence par la Commission des routes pendant le temps dévoué à l'étude du projet ?*

Ces personnes n'ayant pas commis d'erreur, il n'y a pas lieu de répondre à la question.

Fribourg, le 21 septembre 2010